

# Entente de collaboration entre L'Association canadienne-française de l'Alberta et Le Chef de file du développement sectoriel

*En relation au plan de développement global de la société francophone de l'Alberta*

## Général

Le secrétariat provincial de l'Association canadienne-française de l'Alberta (l'ACFA) est l'organisme porte-parole de la société francophone de l'Alberta depuis 1926, responsable du développement global et de la défense des droits et des intérêts des francophones de l'Alberta. En 1964, la province a adopté un acte reconnaissant l'ACFA comme porte-parole officielle de la francophonie albertaine et lui donnant le pouvoir d'incorporation d'organismes (les cercles locaux, les régionales et les organismes affiliés de l'ACFA tels que le Franco et La Librairie le Carrefour).

Depuis 1992, l'ACFA est également le négociateur et signataire, de la part du secteur communautaire, de l'Entente Canada-communauté. En plus, depuis 2000, l'ACFA a assumé la gestion des processus et des structures découlant de l'Entente, tels que le secrétariat du comité conjoint, la rédaction du Plan de développement global de la société francophone de l'Alberta et l'organisation de la concertation communautaire et gouvernementale.

Dans sa capacité de gestionnaire de l'entente, l'ACFA assumait la responsabilité de la planification et de la concertation sectorielle. Aujourd'hui, des organismes existent qui représentent, développent et coordonnent des secteurs. Donc, le temps est propice pour définir un cadre de collaboration entre ces organismes et l'ACFA.

Ce document définit les moyens par lesquels on peut arrimer les rôles et responsabilités de chacun en vue d'une collaboration saine et fructueuse pour tous.

## Glossaire *(La terminologie du document sera précisée selon le besoin.)*

Une « **communauté** » est l'ensemble de personnes ayant affirmé un ou des intérêts en commun. Typiquement, une communauté peut se définir, entre autres, par sa géographie, sa langue, son histoire, son ethnie, son travail, sa discipline académique, son savoir, sa pensée socio-politique ou ses défis communs.

La « **société francophone** » indique l'ensemble des individus composant les communautés géographiques, institutionnelles, ethnoculturelles, sectorielles et démographiques partageant comme intérêt commun le développement et l'avenir du fait français en Alberta dans leurs milieux respectifs.

La « **francophonie albertaine** » englobe l'ensemble des individus en Alberta qui parlent le français.

Le « **secteur communautaire** », aussi connu comme le secteur sans but lucratif ou le secteur bénévole, regroupe les bénévoles et le personnel des organismes, oeuvrant pour assurer des services essentiels, défendre des causes communes et soutenir le développement économique et communautaire de la francophonie albertaine. La caractéristique commune c'est que les organismes du secteur communautaire comptent sur un conseil d'administration bénévole pour régir leurs activités.

La « **concertation** » est l'ensemble des actions visant à harmoniser les actions de plusieurs intervenants en intégrant celles-ci dans une stratégie globale pour la réalisation d'objectifs communs. Dans le contexte de cette entente, la stratégie globale se trouve dans le Plan de développement global de la société francophone.

## Résumé

Par cette collaboration, l'ACFA et les Chefs de file reconnaissent :

- Le besoin de collaborer intimement au développement global de la francophonie albertaine
- L'importance de partager une vision commune et des résultats significatifs par cette collaboration
- Le besoin de renouveler les mécanismes de concertation sectorielle
- Le portrait de la situation actuelle de la société francophone de l'Alberta et des rôles et responsabilités reliés au développement communautaire francophone
- L'importance de l'imputabilité : d'une part, l'ACFA en tant qu'organisme porte-parole et responsable du développement global de la société francophone de l'Alberta et, d'autre part, les Chefs de file, à titre d'organismes porte-parole et responsables du développement de leurs secteurs respectifs.

Chacun collaborera à l'intérieur de son secteur respectif afin de mettre en œuvre un mécanisme en vue d'assurer le développement sectoriel. Ceci se fera par la planification, la coordination, la consultation, l'évaluation et les relations gouvernementales dans une approche axée sur les résultats.

Les signataires collaboreront entre eux afin de lier le développement sectoriel au Plan de développement global de la société francophone de l'Alberta et afin de concerter les efforts de chacun sur les initiatives d'envergure de la francophonie albertaine, y inclus le prochain Plan de développement global.

L'ACFA s'engage à soutenir les Chefs de file là où les besoins sont manifestés.

*Pour le Chef de file du développement sectoriel :*

_____ Signature	_____ Titre	_____ Date
--------------------	----------------	---------------

*et son témoin :*

_____ Signature	_____ Titre	_____ Date
--------------------	----------------	---------------

*Pour l'ACFA, porte-parole de la communauté francophone de l'Alberta :*

_____ Signature	_____ Titre	_____ Date
--------------------	----------------	---------------

*et son témoin :*

_____ Signature	_____ Titre	_____ Date
--------------------	----------------	---------------

## Texte intégral

### 1. Préambule

En 2003, *Insight Communications* a évalué les processus découlant de l'Entente Canada-communauté et a constaté que le processus de concertation était perçu comme lourd et inefficace, mais nécessaire et important. Donc, l'état de la situation de la concertation a poussé l'ACFA à l'action pour revoir le fonctionnement de la concertation, et conséquemment, tous les processus décisionnels touchant à l'ACFA.

En 2004, l'ACFA cherchait à revoir le fonctionnement entourant la concertation et le plan de développement global. Pendant cette période d'analyse, trois enjeux importants furent identifiés :

- La concertation consultait trop peu de personnes, trop souvent, sur les mêmes enjeux récurrents.
- La concertation coûtait trop en temps, en argent et en énergie pour justifier les résultats obtenus.
- La concertation n'était pas conçue pour assurer les résultats tangibles demandés par les intervenants communautaires.

En somme, la concertation était un exercice consultatif mince en information, utile au développement communautaire, exigeant pour les bénévoles et sans mécanismes d'imputabilité globaux pour les résultats atteints.

Afin d'arriver à des pistes de solution, certains constats ont été faits.

1. L'ACFA représente la société francophone et il lui appartient de voir au développement de tous les secteurs dans toutes les régions.
2. Il est nécessaire d'établir des centres d'imputabilité pour la réalisation des actions, commençant par l'ACFA.
3. Il est nécessaire de réduire le nombre et la fréquence des rencontres de concertation, mais d'augmenter l'impact de chacune.
4. Il est nécessaire d'augmenter le dialogue et la collaboration entre l'ACFA et le secteur communautaire francophone pour assurer la réussite des interventions prioritaires.

Quelques mesures ont été identifiées comme importantes pour réussir à restructurer la concertation afin de la rendre plus efficace et plus fructueuse.

- Finaliser et publier le Plan de développement global de la société francophone de l'Alberta dans un format compréhensible, et le diffuser très largement.
- Définir un cycle triennal de concertation qui assure une consultation importante dans une région ou un secteur donné, suivie d'une période de deux ans consacrée à l'implantation. En somme, dans une année il y aura quatre concertations régionales, trois sectorielles, deux de l'ensemble du secteur communautaire et une rencontre interministérielle.
- Implanter un système d'évaluation et de reddition de comptes du PDG.
- Créer un mécanisme de concertation régionale qui facilite l'échange entre les organismes provinciaux qui interviennent en région et les intervenants régionaux qui assurent le développement de leurs communautés.
- Et finalement, créer une occasion de collaboration régulière mais souple entre les partenaires officiellement responsables du développement sectoriel.

### 2. Vision et résultats envisagés dans le développement sectoriel

L'ACFA et les Chefs de file collaborent à l'élargissement du potentiel d'intervention et à l'augmentation de l'atteinte de résultats dans le développement sectoriel pour l'ensemble de la société francophone de l'Alberta.

Cette vision et ces résultats seront atteints lorsque nous réussissons à :

- placer le Plan de développement global de la société francophone au cœur du développement et de la réalisation des résultats, et non pas simplement l'atteinte du financement
- être à l'affût des besoins et au service des francophones en Alberta
- coordonner nos efforts dans la réalisation de projets et de résultats d'envergure
- adopter un langage et une structure simples mais efficaces pour assurer le développement sectoriel durable
- bâtir les réseaux, les compétences et les connaissances qui peuvent faire avancer le secteur communautaire
- partager nos ressources afin de combler nos besoins communs et
- collaborer sur des initiatives horizontales

Le succès aura les impacts suivants auprès des divers paliers :

Chaque intervenant dans un secteur sera en mesure :

- d'accéder à un processus consultatif et/ou décisionnel pour fixer les priorités pluriannuelles pour le secteur
- d'exprimer son niveau de confiance lors d'une délibération transparente et démocratique
- d'observer la réalisation d'extrants clés qui bénéficient clairement une partie ou l'ensemble de son secteur.

Chaque Chef de file du développement sectoriel sera en mesure :

- de jouir d'une plus grande crédibilité grâce à la reconnaissance de son rôle de leadership au sein du secteur et de la francophonie albertaine
- d'agir en tant que représentant et point de contact essentiel et incontournable pour les instances communautaires, gouvernementales et para-gouvernementales, ainsi que pour le public en général, dans son secteur
- d'agir en tant qu'organisme de services auprès des organismes et des intervenants clés du secteur
- d'influencer les organismes communautaires, publics et parapublics, ainsi que les institutions scolaires et post-secondaires
- d'obtenir les ressources nécessaires pour jouer pleinement son rôle

L'ACFA sera en mesure :

- de renforcer son rôle de porte-parole pour l'ensemble de la société francophone de l'Alberta
- de rehausser son leadership pour la réalisation du Plan de développement global
- d'élargir la sphère de collaboration pour le développement communautaire
- de hausser son statut et son influence auprès de la société albertaine et canadienne

### 3. Situation actuelle

#### 3.1. La société francophone de l'Alberta

La société francophone de Alberta est en croissance rapide. L'effectif scolaire en nombre d'écoles et d'élèves a doublé depuis 1998. La population francophone augmente plus rapidement que la majorité. Le nombre d'organismes de langue française à base bénévole a augmenté très rapidement à presque deux cents.

Cela étant dit, plusieurs défis ont un impact important sur le secteur communautaire. La perte linguistique, culturelle et identitaire continue à faire ravage dans nos communautés. Trop peu de programmes et services de langue française s'offrent, donc les associations et institutions se font demander de remplir le vide. L'intégration des nouveaux arrivants à la vie communautaire francophone se fait difficilement par l'absence de vision, de sensibilisation et d'accès. Le secteur communautaire est poussé à sa limite de capacité par la multiplication des besoins et par un manque de compétence, stabilité et renouvellement des ressources humaines bénévoles et

rémunérées. Une rivalité importante demeure au sein de la communauté entre les régions et la métropole d'Edmonton. Et le fait français, de façon générale n'occupe pas une place suffisamment importante dans la sensibilité collective de la société civile et le public.

### 3.2. Le secteur communautaire

Il y a presque 200 associations, centres, clubs, comités, fondations, paroisses, musées, bibliothèques et bureaux qui composent le secteur communautaire ayant une implication importante bénévole. À ça s'ajoute une vingtaine d'ordres religieux, d'agences, d'instituts, d'écoles et d'institutions ou de programmes post-secondaires qui contribuent au développement des collectivités de langue française en Alberta. Environ 45 de ces organismes sont récipiendaires d'un financement de l'Accord de collaboration (anciennement l'entente Canada-communauté).

### 3.3. Description des organismes chefs de file sectoriels

De façon générale, un Chef de file du développement sectoriel est un organisme communautaire reconnu officiellement par l'ACFA comme porte-parole responsable du développement d'un secteur. Avec cette reconnaissance vient la responsabilité d'assurer la planification, la consultation, la coordination, l'évaluation et la reddition des comptes ainsi que les relations gouvernementales pour le secteur en question. En plus, un Chef de file a la responsabilité de bien représenter et inclure les diverses régions et clientèles (ie. jeunes, femmes, communautés ethnoculturelles) de la province. Ces responsabilités se font avec la collaboration et le soutien de l'ACFA.

### 3.4. Description de l'organisme porte-parole et responsable du développement global de la francophonie albertaine

En 2004-2005, l'ACFA s'est restructurée pour rationaliser la prise de décision et pour renforcer son rôle de porte-parole. En bref, sous l'ancienne structure, le secrétariat de l'ACFA devait soutenir cinq paliers décisionnels, aucun desquels portait la responsabilité et l'imputabilité d'assurer la mise en œuvre du développement global de la francophonie. Le résultat de la restructuration (en vigueur en octobre 2005) est un conseil d'administration élu par l'ensemble des membres de l'ACFA, âgés de 16 ans ou plus, pour agir comme corps décisionnel global de la société francophone de l'Alberta. Selon les statuts et règlements de l'ACFA, ce conseil d'administration sera aussi formé d'individus qui ne sont pas impliqués dans d'autres associations bénéficiant de fonds distribués directement ou indirectement par l'ACFA.

Afin d'être à l'affût des réalités et des besoins du secteur communautaire, un forum composé de représentants élus du secteur communautaire sera créé pour concerter les efforts de l'ensemble du secteur communautaire et pour formuler des recommandations au conseil d'administration de l'ACFA sur divers enjeux.

## 4. Mécanismes de collaboration sectorielle

### 4.1. Général

Selon le texte de l'entente, l'ACFA gère trois processus clés : la conception du Plan de développement global de la francophonie albertaine, le fonctionnement du comité conjoint et la concertation communautaire et gouvernementale. Dans le passé, par souci d'affaiblir son rôle de porte-parole ou par désir de maintenir une vue globale, l'ACFA assumait seul le leadership et la gestion de ces processus.

Mais le champ d'intervention communautaire est devenu trop vaste et complexe pour que l'ACFA seule puisse assurer une concertation et la réalisation de résultats pour l'ensemble de la société francophone. Donc, selon le modèle actuel, l'ACFA cherche à définir un cadre par lequel des collaborateurs naturels (des Chefs de file) seront identifiés, recrutés et/ou reconnus pour leur rôle en tant que leader dans un secteur.

### 4.2. Plan de développement global de la société francophone de l'Alberta

Dans sa forme actuelle, le Plan de développement global de la société francophone de l'Alberta est un cadre de résultats basés sur quatre axes d'intervention : la capacité communautaire, l'accueil et l'intégration, la valorisation et l'institutionnalisation (voir Annexe B).

Ces efforts sont concrétisés dans les neuf secteurs de développement nommés ci-haut. Le cadre d'évaluation pour évaluer le progrès du Plan de développement global de la francophonie albertaine est en voie de développement. Ce cadre sera développé et implanté en 2005-2006 en étroite collaboration avec, entre autres, les Chefs de file.

#### 4.3 Rôles et responsabilités reliés au développement sectoriel

Il sera demandé aux organismes reconnus comme étant responsables du développement sectoriel, en collaboration étroite avec l'ACFA, de développer le plan de développement sectoriel, la consultation et la coordination des efforts des intervenants du secteur, l'évaluation et des relations gouvernementales. En général, voici une explication de ce qui est entendu par chaque terme.

##### 4.3.1 Planification

Par « planification », il s'agit de l'identification ou l'élaboration formelle du cadre de résultats, les stratégies d'implantation et des interventions ciblées pour avancer le développement du secteur en question. Le Plan de développement sectoriel doit assurer un continuum entre le cadre de résultats (en lien intime avec le PDG) et un plan qui identifie les stratégies et extrants clés et les moyens nécessaires pour atteindre les résultats au bénéfice de l'ensemble du secteur.

##### 4.3.2. Consultation

Dans ce contexte, la « consultation » vise l'inclusion de la rétroaction des intervenants sectoriels dans la prise de décision touchant à l'ensemble du secteur en question. Le but est d'assurer que les plans et priorités sectoriels reflètent bien les réalités des organismes et individus du secteur tant des régions que de diverses clientèles. Idéalement, ceci se fera dans le cadre de délibérations au sein des structures démocratiques ou consultatives déjà en place pour les Chefs de file.

##### 4.3.3. Coordination

La « coordination » inclut des actions comme mener, initier, faciliter, soutenir et/ou encourager les interventions de développement sectoriel. Le but de la coordination du développement sectoriel est d'assurer un leadership dans l'implantation des résultats du plan de développement sectoriel. L'essentiel est que le Chef de file assume un rôle de leadership afin d'assurer l'implantation du plan de développement sectoriel, en collaboration avec les organismes du secteur et avec le soutien de l'ACFA.

##### 4.3.4. Évaluation

Par « évaluation », il s'agit de la collecte et la diffusion d'information sur l'atteinte des résultats de développement sectoriel. L'essentiel est la mesure et la démonstration du progrès dans le secteur envers l'atteinte des résultats du Plan de développement global

##### 4.3.5. Relations gouvernementales

Les « relations gouvernementales » incluent le rapprochement entre les divers paliers gouvernementaux et les bailleurs de fonds au développement des communautés francophones dans les secteurs respectifs. Il est important que les réseaux de contacts et les compétences soient accumulés par les intervenants sectoriels qui sont experts dans leurs domaines respectifs.

En plus, il sera essentiel d'établir une collaboration et une coopération intime entre les Chefs de file, incluant l'ACFA. Les modalités spécifiques de cette collaboration seront dynamiques, mais un dialogue régulier sera fondamental.

## 5. Reddition des comptes

La compilation des résultats atteints dans les divers secteurs se fera par une collaboration étroite entre les Chefs de file et l'ACFA. La diffusion de ces résultats sera faite auprès du Conseil d'administration de l'ACFA, soit par une présentation verbale, un rapport annuel des résultats, une analyse de la conjoncture (scan environnemental), une étude des besoins ou un autre format convenable. L'essentiel est d'identifier les stratégies et les extrants clés, ainsi que les lacunes à combler et les pistes de solution pour développer le secteur davantage.

## 6. Ressources

Dans plusieurs cas, des organismes agissent déjà en tant que Chefs de file, ayant déjà un fonctionnement démocratique, une structure de consultation et de planification, des moyens de coordination, de communication et de reddition de comptes. Il est espéré que la collaboration sectorielle pourra se faire à l'intérieur de mécanismes existants. Mais parfois, un effort supplémentaire devra se faire pour implanter une collaboration efficace et inclusive. L'ACFA s'engagera à appuyer les Chefs de file là où les exigences de cette entente vont au-delà des activités normales de l'organisme.

Il y aura deux moyens de collaboration entre les Chefs de file et l'ACFA :

6.1. Fournir une *contribution en services* en rapport aux services dispensés déjà par l'ACFA pour l'ensemble du secteur communautaire, afin de rejoindre les besoins ponctuels exprimés par chaque Chef de file. Ces services incluent un appui aux activités suivantes :

- La formation de conseils d'administration
- Le recrutement, à la sélection, à l'embauche et à l'évaluation du personnel
- Les relations médiatiques
- L'organisation d'événements de promotion et de visibilité
- La rédaction et la diffusion de communiqués
- La sensibilisation du public sur les enjeux de la francophonie albertaine
- La planification stratégique
- La recherche et le développement
- Les conseils stratégiques
- Les relations gouvernementales et politiques publiques

6.2. Fournir une *contribution financière* lorsque la demande excède les compétences et les capacités de l'ACFA et du Chef de file. Un transfert financier sera disponible seulement lorsque l'ACFA et le Chef de file ne peuvent pas palier au besoin exprimé. En d'autres mots, la contribution soutient les activités et le travail qui va clairement au-delà de ce qui est normal pour le Chef de file. Les coûts et honoraires raisonnables reliés aux activités suivantes sont admissibles :

- l'organisation d'événements et l'animation des rencontres de concertation
- la rédaction de plans de développement sectoriel
- l'évaluation des plans de développement sectoriel
- l'accessibilité provinciale (ex. voyage des intervenants des régions)
- la formation dans la gestion axée sur les résultats

## 7. Plans de développement global (2005 – 2015)

### 7.1. Les modalités de finalités du PDG actuel.

Le Plan de développement global de la francophonie albertaine est en vigueur jusqu'en mars 2009. Dans sa forme actuelle, le PDG articule le cadre de résultats envisagés par l'ensemble du secteur communautaire avec une liste d'indicateurs de rendement.

### 7.2. Les modalités de préparation du prochain PDG.

L'ACFA, les Chefs de file et le secteur communautaire participeront au prochain Plan de développement global de la société francophone de l'Alberta. En général, les tâches à accomplir seront de planifier l'élaboration du prochain Plan de développement global en 2007-2008 et la mise en œuvre en 2008-2009.

## 8. Terme de la présente entente

La présente entente définit un cadre de collaboration évolutif. Dans ce sens, le document évoluera et sera perfectionné par un dialogue continu entre les Chefs de file. Les parties s'entendent pour terminer l'évaluation de la présente entente d'ici mars 2008 pour sa pertinence et son efficacité.

Un signataire peut se retirer de ce cadre en communiquant son intention auprès des autres signataires.

## 9. Imputabilité

Selon la présente entente :

- 9.1. L'ACFA est responsable du développement global de la société francophone de l'Alberta et imputable auprès de ces derniers pour les résultats dans les quatre axes de développement du Plan de développement global.
- 9.2. L'ACFA est le Chef de file dans le développement de cinq secteurs. L'imputabilité ultime pour le développement des secteurs suivants reviendra à la direction générale et à l'exécutif de l'ACFA.
  - 9.2.1. la communication et les médias,
  - 9.2.2. l'éducation et la formation,
  - 9.2.3. l'immigration,
  - 9.2.4. le patrimoine et l'histoire,
  - 9.2.5. la politique et les services gouvernementaux.
- 9.3. La Chambre économique de l'Alberta est le Chef de file pour le secteur économie (et opère financièrement indépendamment en dehors du cadre de l'Accord de collaboration (anciennement l'Entente Canada-communauté)).
- 9.4. La Fédération du sport francophone de l'Alberta est le Chef de file pour le secteur sports et loisir.
- 9.5. Le Regroupement artistique francophone de l'Alberta est le Chef de file pour le secteur arts et culture.
- 9.6. Le Réseau Santé Albertain est le Chef de file pour le secteur santé.
- 9.7. La responsabilité pour la gestion des processus décrits dans la présente entente revient à l'ACFA. Pour toutes questions et toute rétroaction, veuillez contacter :

M. Denis Perreux  
Directeur de la planification et des relations gouvernementales  
ACFA  
8627, rue Marie-Anne Gaboury, bureau 303  
Edmonton (Alberta) T6C 3N1

Tél. : (780) 465-5395  
Cell.: (780) 904-3783  
Fax : (780) 465-6773  
Courriel : d.perreux@acfa.ab.ca  
Page Web : <http://www.acfa.ab.ca/>

## 10. Conclusion

Dans la vision ultime de cette démarche, on souhaite que chaque Chef de file devienne un partenaire essentiel pour arriver à des résultats et qu'ils agissent pleinement comme organisme de service à leurs secteurs respectifs, avec des services de formation et d'information, de communication et de visibilité, de la recherche et du développement, d'appui politique entre autres. Éventuellement, ces ententes devront avoir un impact sur la société francophone entière à évoluer vers une culture d'imputabilité axée aux résultats pour le francophone dans sa réalité à lui.

De plus, il est espéré que par nos actions individuelles et collectives, les Chefs de file et l'ACFA collaborent intimement dans une optique stratégique plus large qui mènera à des impacts globaux très importants pour la francophonie albertaine. Par la réussite de cette démarche, les Chefs de file seront plus forts, l'ACFA sera plus forte, et la francophonie albertaine bénéficiera de ces forces.

## **Annexe A :**

### **Description des neuf secteurs de développement**

#### **Arts et culture**

Le secteur des arts et de la culture englobe environ 30 organismes à vocation artistique, incluant les domaines du chant, du théâtre professionnel et communautaire, de la danse, de la production, les arts visuels et les arts médiatiques (principalement le film). Parmi eux, 11 organismes ont un financement et du personnel rémunéré relativement stable. En plus, il y a environ 14 diffuseurs de spectacles à travers l'Alberta qui présentent de 30 à 40 spectacles annuellement. Autour de ce noyau d'organismes communautaires s'ajoutent les écoles et programmes post-secondaires, des compagnies privées, sans parler des artistes individuels et des groupes privés qui créent et produisent en français.

En 2004, une masse importante d'intervenants du secteur ont mis sur pied le Regroupement artistique francophone de l'Alberta (le RAFA), un organisme de services qui agit comme porte-parole du secteur des arts et de la culture. Le RAFA est un organisme provincial reconnu par le gouvernement albertain ainsi que par les artistes et intervenants de l'industrie culturelle artistique comme étant l'organisme porte-parole du secteur des arts et de la culture francophone en Alberta. Il œuvre au développement et à l'épanouissement des arts et de la culture en regroupant sous son ombrelle les secteurs de la danse, de la musique et du chant, de la diffusion et de la production, du théâtre, des arts littéraires et des arts visuels. Les arts médiatiques sont en émergence au RAFA et dans le secteur de façon générale.

#### **Communications et médias**

En Alberta, le secteur des communications et des médias communautaires inclut un journal hebdomadaire provincial (Le Franco), un journal mensuel pour la francophonie de Calgary (le Chinook), une radio communautaire (CKRP-FM, région de Rivière-la-Paix) et un organisme de graphisme et de NTIC nommé la Société francophone de Communication de l'Alberta. En plus, il y a les médias publics de la Société Radio-Canada CHFA (radio) et de CBXFT (télévision) qui ont quand même des mandats communautaires. Dans le Nord-Est de l'Alberta, une coopérative a été créée en septembre 2005 pour l'implantation d'une radio communautaire.

L'ACFA est le Chef de file du développement de ce secteur en assurant le développement des médias francophones et la représentation des besoins et intérêts des communautés francophones dans les médias existants, de langue française et anglaise. Ce secteur est en restructuration.

#### **Économie**

Le nombre d'organismes de langue française voués au développement économique en Alberta est limité, mais il y a un organisme qui a une ampleur importante pour le secteur. La Chambre économique de l'Alberta (CÉA) fut incorporée en 1998, suite à plusieurs années sous l'égide de l'ACFA, pendant une période d'activité importante dans les domaines du développement économique et de l'employabilité. L'emphase principale de l'organisme et de plusieurs organismes communautaires est le tourisme, bien que la CÉA intervienne également dans les domaines de la jeunesse, des technologies de l'information et de l'entrepreneuriat. Il y a aussi quatre agences d'emploi francophones soit à Edmonton, Calgary, Fort McMurray et Falher.

La CÉA est le Chef de file du secteur économie, en tant qu'organisme provincial porteur du dossier de développement économique et de l'employabilité pour la francophonie albertaine. La mission de la Chambre économique de l'Alberta (CEA) est de promouvoir et de faciliter le développement économique de la communauté francophone de l'Alberta. La CEA offre des services de consultation, facilite l'accès au financement, aux ressources humaines et aux programmes gouvernementaux. Elle fait aussi la promotion de produits touristiques franco-albertains.

#### **Éducation et formation**

L'éducation et la formation englobe un grand nombre de domaines, dont scolaires, post-secondaires, la formation des adultes, les services de garde et les pré-maternelles. Il inclut cinq conseils scolaires, 28 écoles, trois institutions post-secondaires, ainsi que quelques organismes oeuvrant au développement de services d'appui aux familles et à la petite enfance, la protection des intérêts des parents francophones, l'alphabétisation, l'appui aux foyers exogames et le développement du dossier collégial.

L'ACFA est le Chef de file pour le développement sectoriel de l'éducation et de la formation. Compte tenu le grand nombre et la diversité d'intervenants dans le domaine, l'ACFA joue principalement un rôle de coordination et de représentation communautaire auprès des instances scolaires et universitaires dans ce secteur. L'ACFA offre aussi un appui important sur les initiatives clés du secteur comme le lien scolaire-communautaire, l'obtention d'un collège francophone accrédité et le Plan d'action pour le développement de la petite enfance.

#### **Immigration**

Le secteur de l'immigration est en émergence rapide. Présentement, l'organisation du secteur communautaire dans ce domaine est axée principalement sur l'accueil et l'établissement. Deux agences d'accueil et d'établissement sont en vigueur à Calgary et à Edmonton, avec un intérêt accru d'en établir dans d'autres communautés. En plus, quelques organismes à vocation communautaires existent qui permettent le regroupement et l'intégration de nouveaux arrivants dans la société francophone albertaine.

L'ACFA est le Chef de file dans le développement de ce secteur. Un comité stratégique a été formé en lien avec les structures existantes, telles que le sous-comité directeur, pour formuler un plan de développement pour le secteur. De plus, l'ACFA a dédié un agent de développement au dossier afin d'assurer l'avancement du secteur.

### **Patrimoine et histoire**

Plusieurs intervenants oeuvrent à l'avancement du secteur de l'histoire et du patrimoine. Quelques communautés ont une société historique et/ou un musée. En plus, au niveau provincial et même interprovincial, il y a des organismes qui travaillent à la récupération et la promotion du patrimoine francophone. Les résultats récents du secteur incluent un monument sur le terrain de la législature albertaine, les célébrations du Centenaire, le développement de programmes et services en français au musée provincial, la commémoration de la Maison Rouleau à Calgary et le déplacement du cimetière de Fort Edmonton. Cela étant dit, ce secteur dépend grandement sur le bénévolat et n'a que très peu de ressources humaines pour valoriser et promouvoir l'histoire franco-albertaine et donc il y a un besoin important d'articuler des objectifs plus stratégiques.

L'ACFA est le Chef de file dans le développement du secteur. Au sein de l'équipe, un agent de développement est embauché pour assurer un forum important des intervenants du secteur afin de formuler les stratégies clés pour le développement du secteur jusqu'en 2010.

### **Politique et services gouvernementaux**

Plusieurs organismes ont des plans qui impliquent de l'activité politique et gouvernementale importante. Une énorme portion des interventions politiques de la francophonie albertaine est axée sur le financement soit de projets d'infrastructure ou d'autres. Un des organismes clés pour avancer la place du français dans les politiques publiques est l'Association des juristes d'expression française de l'Alberta qui, en plus de desservir les juristes et le public dans le domaine juridique, veille au respect des droits linguistiques en Alberta et au Canada.

L'ACFA est le Chef de file dans le développement de ce secteur. En tant que porte-parole politique de la communauté, le comité exécutif de l'ACFA est *de facto* le comité stratégique politique de la francophonie albertaine. Un comité stratégique a été mis sur pied pour appuyer le travail de l'ACFA dans ce secteur.

### **Santé**

La santé est un domaine d'intervention relativement récent mais dans une période de développement accéléré au sein de la communauté. Il existe deux organismes qui oeuvrent dans ce domaine : le Campus Saint-Jean, partenaire du Consortium national de formation en santé, qui est responsable de la formation post-secondaire tel le Baccalauréat bilingue en sciences infirmières et, le Réseau Santé Albertain, responsable du réseautage et de l'organisation de services de santé en français. Ce dernier actualise présentement un répertoire de professionnels qui permet aux francophones de partout en Alberta d'identifier des professionnels dans une panoplie de domaines qui peuvent offrir des services en français. Le Réseau appuie aussi la mise en œuvre de la première clinique francophone de santé primaire et de longue durée de la province (dont le promoteur est la société du Centre de Santé Saint-Thomas). Le réseau développe aussi un portail Web qui a pour objectif, entre autres, de stimuler l'offre et la demande de services de santé en français. Le secteur est aussi actif dans les régions du Nord-Est (Saint-Paul, Plamondon et Bonnyville - Cold Lake) ainsi que Rivière-la-Paix dans le Nord-Ouest de la province.

Le Réseau santé albertain est le Chef de file du développement dans le secteur de la santé. Ce dernier a pour mission d'activer et d'appuyer le partage d'information, le réseautage et les relations entre les autorités régionales de santé, les gouvernements, les professionnels de la santé et les communautés francophones de l'Alberta. Le réseau travaille à améliorer l'état de santé de la société francophone de l'Alberta grâce à la création et au renforcement de réseaux régionaux, à l'augmentation des ressources humaines et à l'augmentation d'offre de services au public d'expression française.

### **Sports et loisirs**

Traditionnellement, les sports et loisirs incluaient principalement les Jeux francophones provinciaux, régionaux (le Nord et l'Ouest canadien) et les nationaux, et donc le secteur a été traité plus comme un domaine « jeunesse » qu'un secteur de développement en soi. Par contre, depuis quelques années, la Fédération du sport francophone de l'Alberta cherche à élargir le champ d'intervention afin d'aller au-delà des Jeux afin de développer les sports en région, les arbitres et entraîneurs de langue française ainsi que les ressources pour les intervenants sportifs. En plus de la Fédération du sport, la Fédération du Kin-Ball œuvre en français et fait la promotion de ce sport et le Centre plein air Lusson s'est engagé dans le développement de ce centre de loisirs juste au nord d'Edmonton. Bien qu'il n'y ait pas beaucoup d'organismes dans le domaine sportif, il y a aussi 28 écoles francophones et de nombreuses écoles d'immersion qui sont des intervenants essentiels au développement du sport en français.

La Fédération du sport francophone de l'Alberta est le Chef de file du développement du secteur sports et loisirs. La FSFA est un organisme provincial responsable de la promotion et du développement sportif des francophones et des francophiles en Alberta. Son plan de développement quinquennal, vise la création d'instances régionales sportives francophones en Alberta. En plus d'outiller et de guider les intervenants sportifs francophones, la FSFA organise également de nombreux événements sportifs annuels.

## **Annexe B : Plan de développement global de la société francophone de l'Alberta**

Dans sa forme actuelle, le Plan de développement global de la société francophone de l'Alberta est un cadre de résultats basés sur quatre axes d'intervention : la capacité communautaire, l'accueil et l'intégration, la valorisation et l'institutionnalisation. Pour chacun des résultats immédiats suivants, il y a plusieurs facteurs qui contribuent au progrès.

### **Capacité communautaire**

Une croissance dans la capacité du secteur communautaire de se développer dans son ensemble par le biais

- du leadership
- de l'organisation
- de la collaboration et du partenariat
- d'organismes et d'agences de services
- d'un fonctionnement démocratique
- d'un financement
- de réseaux d'appui, de communication et de collaboration
- de ressources humaines rémunérées et non-rémunérées
- d'une infrastructure physique et technique

### **Accueil et intégration**

Une amélioration dans l'inclusion des individus à l'écart de la vie communautaire en français par le moyen de la place réservée

- à l'équité homme-femme au sein des organismes à tous les niveaux
  - aux jeunes
  - aux francophones de souches albertaines qui se sont éloignés
  - aux minorités visibles
  - aux régions (c'est-à-dire l'accomplissement du mandat provincial)
  - aux nouveaux arrivants et
  - aux Albertains qui parlent le français comme langue seconde

### **Valorisation**

Une croissance dans l'appréciation des médias et des instances décisionnelles du fait français en Alberta en assurant

- des contacts avec des institutions, des élus, des haut-fonctionnaires, des fonctionnaires et des médias
- la diffusion d'information au niveau communautaire (local et provincial)
- la parution dans les médias communautaires, francophones et majoritaires
- l'accès et la visibilité de l'information sur les programmes, services et activités par la publicité, un périodique interne, Internet ou d'autres moyens
- des liens avec la société civile majoritaire

### **Institutionnalisation**

Une amélioration dans les programmes et services en français offerts à la population de l'Alberta par le biais :

- de la prestation de programmes et services
- de l'utilisation des programmes et services par un bon nombre de personnes
- de l'obtention de sources de financement diversifiées et stables pour assurer la prestation des services
- de la reconnaissance des programmes et services de langue française par les instances publiques et parapubliques
- du développement de nouveaux programmes et services jugés importants pour la francophonie albertaine

### **Impacts à moyen et long terme**

L'atteinte de résultats dans ces domaines influencera positivement des impacts à moyen terme, nommément :

- Un accroissement de la contribution de la communauté francophone au développement provincial
- Reconnaissance accrue de la francophonie albertaine auprès du public
- Augmentation de la présence permanente de la langue française en Alberta

Ultimement, l'impact voulu sera une société francophone en Alberta inclusive, épanouie dans sa langue et son identité, représentée et desservie par ses institutions et ses gouvernements, et reconnue pour sa contribution à la vie civile de la province et du Canada.